

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 310-CX-1342

concernant l'approbation de la convention de partenariat entre la firme CISRO Institute of Management (CISRO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 11 février 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'expérience de CISRO avec l'Université Laurentienne dans l'offre de programme conjoint de formation;

ATTENDU les discussions entreprises entre l'UQO et CISRO, particulièrement avec le Comité de programme de la MGP et le département des sciences administratives;

ATTENDU le projet de convention;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre CISRO et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la convention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 310-CX-1343

concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 11 février 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le déménagement en avril 2008 du secteur des relations industrielles du pavillon Lucien-Brault au pavillon Alexandre-Taché;

ATTENDU la nécessité de maximiser l'utilisation des espaces vacants du pavillon Lucien-Brault;

ATTENDU que le conseil d'administration du 28 janvier 2008 a donné un accord de principe concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières;

ATTENDU que le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières veut conclure avec l'Université du Québec en Outaouais une entente de location à long terme à l'égard desdits espaces;

ATTENDU que les modalités et les conditions d'un bail ont été négociées et acceptées par le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE CONCLURE un bail de location avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour une période de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement, à la discrétion de l'Université du Québec en Outaouais, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 148 322 \$;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 310-CX-1344

concernant le renouvellement de l'entente avec le Centre hospitalier Pierre-Janet

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dixième réunion tenue le lundi 11 février 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les collaborations de longue date entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre hospitalier Pierre-Janet (CHPJ) reconnues dans une entente-cadre entre les parties (166-CX-745 et 201-CX-875);

ATTENDU que l'entente-cadre avec le Centre hospitalier Pierre-Janet est échue;

ATTENDU le projet de protocole d'entente;

ATTENDU que la présente entente s'inscrit dans le cadre du rapprochement entre les organismes du réseau de la santé et les chercheurs universitaires qui se concrétise par des ententes de partenariat;

ATTENDU le potentiel de cette démarche intersectorielle pour le développement d'un milieu d'expertise en santé mentale;

ATTENDU l'ouverture anticipée du doctorat en psychologie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'entente avec le Centre hospitalier Pierre-Janet selon les termes prévus;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer l'entente avec le Centre hospitalier Pierre-Janet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice